

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : **En exercice : 36** **Présents : 28** **Représentés : 8** **Votants : 36**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : association « passeurs de mots » - désignation des représentants

**ASSOCIATION « PASSEURS DE MOTS » - DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS**

- VU l'adhésion de la CCEDA à l'association « passeurs de mots » ;
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026 ;
- VU la délibération N°20260616_02 du conseil communautaire du 16 juin 2026

Monsieur le Président rappelle que l'association « Passeurs de mots » travaille, à faire partager au plus grand nombre sa passion du livre et de la lecture. Aux quatre coins du Livradois-Forez, l'association s'attache à promouvoir la littérature sous toutes ses formes par le biais de lectures à voix haute, de séances de contes, de prix littéraires et d'animations en médiathèques.

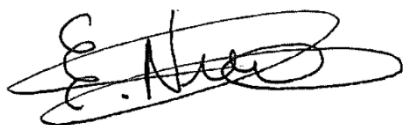
Les projets portés par l'association sont organisés de manière collective avec les bénévoles et les administrateurs de l'association, et des partenaires divers qui participent à la richesse de nos propositions comme l'Education Nationale, la Médiathèque Départementale du Puy de Dôme, le Parc Naturel Régional Livradois Forez, les réseaux de médiathèques, les écoles, les collèges et les lycées de notre territoire, les associations culturelles et du champ social, les Centres de loisirs, les Relais Assistant.e.s Maternel.le.s, les librairies....

Aussi, il est nécessaire de désigner un représentant pour représenter le réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier lors de l'Assemblée générale de l'association.

Par conséquent, Monsieur le Président propose que la Vice-Présidente à la culture, Madame Elsa PEREIRA, représente la CCEDA au sein des organes décisionnels de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

